



Bureau d'information
et de communication

Place du Château 6
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Projet de budget 2007 : dans les chiffres noirs

Le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2007 aboutit à un excédent de revenus de 14,6 millions, réalisant ainsi l'objectif financier du Programme de législature. Il prévoit des améliorations en faveur des familles, un allègement de l'effort demandé au personnel de l'Etat ainsi qu'une réduction de la dette et du découvert du Canton. Le Conseil d'Etat maintient cependant sa politique de rigueur, la croissance des charges (0,97%) restant inférieure à celle du PIB (1,5%).

Le projet de budget 2007 du Conseil d'Etat est le premier depuis quarante ans à prévoir un résultat de fonctionnement positif. Il bénéficie de prévisions conjoncturelles favorables, présentant une croissance des revenus de 5,6% par rapport au budget 2006. Les recettes supplémentaires proviennent surtout des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés (+98 millions), et de l'absorption du décalage d'impôt lié à l'introduction du système postnumerando (+147 millions).

Le Conseil d'Etat persiste dans la politique de maîtrise des charges qui lui a permis de venir à bout du déficit structurel du canton. L'augmentation des enveloppes budgétaires des secteurs santé-social et formation reste limitée à 0,25 %, conformément à la planification financière. La stabilisation des effectifs du personnel est confirmée, le budget prévoyant une augmentation globale de 44 ETP (+ 0,3%), y compris l'internalisation du personnel de nettoyage (130 ETP).

L'amélioration consécutive à la maîtrise des charges et à la croissance des revenus permet au Conseil d'Etat de prévoir le financement de projets qu'il juge prioritaires:

- la création de nouvelles crèches, à hauteur de 5 millions de francs supplémentaires (2,1 millions pour la participation de l'Etat employeur, 2,2 millions de dotation au fonds jeunesse et 0,7 million à la fondation pour l'accueil de jour);
- l'augmentation des allocations familiales, qui passent de 160 à 180 francs par enfant de moins de 16 ans et de 205 à 250 francs par enfant en formation jusqu'à 25 ans ;
- le renforcement de la Justice, à hauteur de 6,4 millions (réforme de l'ordre judiciaire vaudois, augmentation des effectifs des tribunaux et pérennisation du projet Strada);
- l'allègement, à hauteur de 17 millions, des mesures salariales prévues par la Convention conclue en 2005 (suppression de la contribution de crise de 2%, qui devait intervenir en 2008, est avancée à 2007).

Le Conseil d'Etat entend en outre consacrer en priorité les revenus supplémentaires qui sont tributaires de la conjoncture au désendettement du canton. Dans cette approche anticyclique, il prévoit de consacrer 140 millions à l'amortissement du découvert.

Le Gouvernement maintient l'objectif d'un assainissement durable des finances cantonales, au regard notamment ces prochaines années des aléas de la conjoncture et des effets des mesures budgétaires et fiscales programmées par la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2006

Renseignements : DFIN, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01